

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2020
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Dans le cadre de la crise liée au covid-19, les règles sanitaires, les règles de distanciation sociale et les gestes barrières ont été scrupuleusement respectés.

Étaient présents : Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC, Mrs Damien BLANC, Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mmes Dominique HAZUCKA, Émilie HENRY, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE.

Étaient excusés : Mme Marine LANDEAU, M. Franck ROCHE

Étaient absents :

Convocation du : 11 décembre 2020 - Affichage du : 11 décembre 2020.

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13 / Conseillers représentés : 0

M. Serge GAUDET a été élu secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

II – PROJET DE PARKING AU VILLARD : APPROBATION DU PROJET, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (DETR, DSIL EXCEPTIONNELLE, ...)

M. Le Maire expose que le cœur ancien du hameau du Villard ainsi que la topographie marquée du territoire rendent difficile le stationnement des véhicules ; ainsi, la Municipalité a mené une étude de faisabilité pour appréhender les potentialités en matière de stationnement et d'aménagements paysagers sur 2 secteurs du hameau du Villard ;

M. Le Maire présente les 2 projets réalisés par l'agence ROSSI, sise à ALBERTVILLE :

- création de 20 places de stationnement en partie haute du village, pour une estimation de travaux de 196 645 € TTC, hors acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre et étude géotechnique ;
- création de 6 places de stationnement en partie basse du village, pour une estimation de travaux de 131 907 € TTC, hors acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre et étude géotechnique ;

Après présentation des 2 projets, et après discussion, le Conseil Municipal :

- 1) décide de lancer le projet de création d'un parking de 20 places avec aménagement paysager dans le secteur du haut du Villard, de mandater M. Le Maire pour poursuivre les études et présenter les dossiers de demandes de subvention, d'acquérir les terrains au prix de 3 € / m² + indemnité de remploi de 20%, soit 3.60 € / m², et de procéder aux acquisitions foncières par acte administratif en collaboration avec le bureau FCA
- 2) décide, en ce qui concerne le projet de création de 6 places de stationnement dans le secteur du bas du village, compte tenu du montant du projet et de la configuration des terrains, de ne pas retenir cet aménagement compte tenu du coût élevé soit 22 000 € par place de stationnement.

A l'issue de ce point, à la demande de M. le Maire et pour l'examen des points suivants, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de se réunir à huis clos.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande l'autorisation du Conseil municipal qui approuve à l'unanimité l'inscription de ces points :

- Admission en non-valeur de produits irrecouvrables – Service Eau et Assainissement
- Ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote des Budgets 2021 (Budget communal et budget du Service Eau et Assainissement)

III – DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

M. le Maire présente au Conseil Municipal les modalités du plan de relance initié par l'Etat en collaboration avec les Régions et les Départements afin de favoriser une reprise rapide de l'activité économique au printemps 2021 suite aux conséquences de la crise de la Covid-19 qui a fait plonger l'économie et avec elle les finances publiques aussi bien nationales que locales.

Les dossiers doivent être déposés avant fin mars 2021.

Le Conseil Municipal dresse la liste des projets qui pourraient être éligibles au plan de relance gouvernemental ; certains feront l'objet d'une délibération et seront déposés d'ici fin mars auprès des services concernés en vue de l'obtention d'une aide financière.

IV – RECRUTEMENT DU SECRETAIRE DE MAIRIE

M. le Maire informe que Mme Patricia SUINO, rédacteur principal, actuellement en poste à la Mairie de VAL D'ISERE, sera embauchée à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 sur le poste de Secrétaire Générale de Mairie.

V – PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

La Municipalité étudie les différentes options en vue de la mise en accessibilité de la mairie afin de répondre aux normes applicables aux Etablissements Recevant du Public.

Après discussion, la solution d'un cheminement piétonnier avec création de places de stationnement au départ du monument aux morts jusqu'à la terrasse situé en façade Est de la mairie est privilégiée.

Aussi le conseil Municipal charge M. le Maire de faire réaliser un relevé topographique et une esquisse par un architecte de ce projet.

VI – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – Service Eau et Assainissement

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables sur le Budget du Service Eau et Assainissement pour les exercices 2012, 2013, 2015, 2016, 2017 et 2019 dressé et certifié par Mme BOIS Monique, comptable public, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, des sommes portées audit état, qui s'élève à la somme de 969.22 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur sur le Budget du Service Eau et Assainissement la créance pour un montant total de 969.22 € et dit que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget du Service Eau et Assainissement de l'exercice en cours, à l'article 6541 - créances admises en non-valeur.

VII – OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021 (budget communal et budget du service Eau et Assainissement)

M. le Maire rappelle que l'article 1612-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales aménage les conditions d'exécution des recettes et dépenses avant l'adoption du budget.

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de **la section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il en va de même pour le remboursement en capital des annuités d'emprunts.

De plus, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de **la section d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget communal 2021, autorise M. le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement et dit que ces crédits seront inscrits au budget communal 2021 lors de son adoption.

VIII- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet de classe nature pour juin 2021

M. le Maire informe que, suite à la réception d'un courrier en Mairie déposé par les parents délégués, relatif à l'organisation de classes de découverte et suite à la réunion de la Commission des Écoles sur ce sujet, une réponse leur a été transmise en confirmant le soutien de la Mairie sur un projet de classe nature pour les 3 classes de notre école, projet qui pourrait être effectif pour l'année scolaire 2021/2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET

